

020_2026_ADM

Département des Yvelines
JOUARS-PONTCHARTRAIN

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en séance publique sous la présidence de **Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA**.

Date de la convocation : 3 avril 2026

EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 29
VOTANTS : 29

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs MENGELLE-TOUYA – STOOS – MAGNIER – RAMALHO-CLAUDIO – GAMPACKAT – GUEZENEC – GODIN – ROQUELLE – COSTARD – SUTRA – BOYE – D'ASTA – BOGE – HOURTOLOU – GISQUET – DUBUS – LE PAVEC – LOTODE – DA COSTA – DEFRANCE – FAUCHERY – SEBASTIEN – WINTZENRIETH – DE SAINT POL – METAYER – THOMASSET – DILASSEUR – GOUSSEAU – LYNCH

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur MAGNIER

ADMINISTRATION

Création des commissions municipales et composition des commissions

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Eu égard au renouvellement des conseils municipaux, consécutivement aux élections municipales de 2026, et à l'élection de Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA comme Maire, il est proposé de créer différentes commissions municipales, qui peuvent connaître des questions soumises au conseil municipal sur différents thèmes.

Par une délibération 017_2026_ADM du 21 mars 2026, le conseil municipal de Jouars-Pontchartrain a déjà créé sa commission Finances dans le but de pouvoir étudier les questions budgétaires avant leur vote en conseil municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Considérant le souhait d'avoir des commissions municipales ;
Considérant l'élection d'un nouveau Maire et de nouveaux adjoints ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas procéder à l'établissement de la composition des commissions au scrutin secret
- **RAPPELLE** que le vice-président de chaque commission municipale est élu lors de la première réunion de celle-ci

020_2026_ADM

→ **DECIDE** la création et la composition des commissions suivantes :

- Commission Infrastructures, Equipement et voirie
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires :
 - Monsieur Wulfran GAMPACKAT
 - Monsieur Laurent LE PAVEC
 - Madame Amandine LOTODE
 - Monsieur Anibal DA COSTA
 - Madame Hélène SUTRA
 - Monsieur Laurent GISQUET
 - Monsieur Pierre-André FAUCHERY
 - Monsieur Willy BOYE
 - Madame Aline METAYER
 - Monsieur Olivier GOUSSEAU
 - Suppléants
 - Madame Cynthia DILASSEUR
 - Madame Julia LYNCH

- Commission Scolaire, Enfance et jeunesse
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires
 - Madame Héléna RAMALHO-CLAUDIO
 - Madame Amandine LOTODE
 - Madame Audrey DE SAINT POL
 - Monsieur Dominique BOGE
 - Madame Fatima D'ASTA
 - Madame Justine THOMASSET
 - Madame Julia LYNCH
 - Suppléants
 - Madame Aline METAYER
 - Monsieur Olivier GOUSSEAU

- Commission Communication, numérique et développement économique
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires
 - Monsieur Alexis GODIN
 - Monsieur Dominique BOGE
 - Madame Flavie HOURTOLOU
 - Monsieur Patryk MAGNIER
 - Monsieur Thierry WINTZENRIETH
 - Monsieur Willy BOYE
 - Madame Cynthia DILASSEUR
 - Madame Julia LYNCH
 - Suppléants
 - Madame Aline METAYER
 - Monsieur Olivier GOUSSEAU

- Commission Droit du sol
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires
 - Monsieur Laurent GISQUET
 - Madame Amandine LOTODE
 - Monsieur Anibal DA COSTA

020_2026_ADM

- Monsieur Dominique BOGE
- Madame Flavie HOURTOLOU
- Madame Karine SEBASTIEN
- Monsieur Laurent LE PAVEC
- Madame Aline METAYER
- Monsieur Olivier GOUSSEAU
- Suppléants
 - Madame Cynthia DILASSEUR
 - Madame Julia LYNCH
- Commission Sécurité
 - Président : Monsieur Thomas MENGELLE-TOUYA
 - Titulaires
 - Monsieur Dominique BOGE
 - Madame Amandine LOTODE
 - Madame Audrey DE SAINT POL
 - Madame Karine SEBASTIEN
 - Monsieur Laurent GISQUET
 - Monsieur Thierry WINTZENRIETH
 - Madame Justine THOMASSET
 - Monsieur Olivier GOUSSEAU
 - Suppléants
 - Madame Cynthia DILASSEUR
 - Madame Julia LYNCH

Fait et délibéré en séance, les Jour, Mois et An susdit
Ont signé au registre, le Maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance

Patryk MAGNIER



Acte exécutoire

Mis en ligne le : **14 AVR. 2026**

Le Maire

Thomas MENGELLE-TOUYA



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité et de transmission en Préfecture. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à Monsieur le Maire. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.